

✓

AFFAIRE N° 1

REGULARISATION Avenant n° 1 ayant pour objet l'accroissement de la masse des travaux de réparation de la digue de la Rivière St-Denis.

Le MAIRE. - La masse des travaux entraîne une augmentation de 4 millions, ce qui porte le total à: 17 millions de francs.

La dépense est couverte par une subvention de: savoir: dotation de 15 millions de Frs allouée à la Commune au titre du Chap. XVI - art. 5: Crédit spécial pour calamités (Protection du Rivage) du budget FIDES 1954, plus 25 %: participation des Ponts & Chaussées.

Je mets aux voix la régularisation de cet avenant.

Adopté à l'unanimité.